

Préavis municipal relatif à une demande  
de crédit pour l'achat du dépôt de l'Etat de  
Vaud, Parcelle n° 36 « Le Champ aux  
Oyes »

---

N° 45 / 4 août 2010

## AU CONSEIL COMMUNAL DE BALLAIGUES

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### **Préambule**

Au début de 2006, la Municipalité, apprenant que le Service cantonal des routes n'utiliserait plus le hangar à sel situé à la Route du Signal, fait savoir à l'Etat de Vaud que la Commune de Ballaigues s'intéresse à louer ce dépôt pour son propre usage.

Le bail est signé. La location débute le 15 mai 2006 pour une durée d'une année, renouvelable de 6 mois en 6 mois, pour le prix de 550.- fr. par mois.

Cette location permet au service communal de la voirie de réorganiser son garage à machines pour le service hivernal ainsi que le dépôt de sel et de gravier.

### **Mise en vente de l'immeuble**

En date du 7 mai 2010, le Service des immeubles, patrimoine et logistique de l'Etat de Vaud informe la Municipalité qu'il est chargé de procéder à la mise en vente de la parcelle n° 36 du « Champ aux Oyes » sur laquelle est construit le hangar et que, conformément aux Règles du Conseil d'Etat en matière de vente, la Commune dispose d'une priorité pour l'acquisition du bien-fonds, ceci pour autant que son affectation soit liée à un but d'intérêt public évident.

### **Description de l'immeuble**

La parcelle en question est située en bordure de la Route du Signal, elle a une surface totale de 800 m<sup>2</sup> dont 574 m<sup>2</sup> de place-jardin et 226 m<sup>2</sup> pour le dépôt ECA n° 315. Son accès est aisé et pratique ; le service communal l'utilise régulièrement avec satisfaction.

La Municipalité a visité le dépôt récemment et l'a jugé en bon état. Quelques travaux d'entretien et/ou de modification sont néanmoins nécessaires ; ils pourront être exécutés et financés par le budget ordinaire d'entretien des bâtiments.

## **Achat, coût et financement**

En date du 18 mai 2010, la Municipalité a fait savoir au Canton qu'elle est d'accord d'entrer en matière pour l'achat du bien-fonds en question, que sa location depuis 2006 à l'usage du service de voirie, atteste que son utilisation est d'intérêt public. Elle demande une proposition de prix, proposition qui est faite par le Service cantonal en date du 8 juillet 2010 pour le montant de 160'000.- fr. Partant, la Municipalité s'est déclarée d'accord avec cette proposition en date du 2 août 2010, sous réserve de la décision du Conseil communal.

En tenant compte des frais divers et imprévus (notaire, géomètre, etc.) le montant total de l'achat s'élève à **168'000.- fr.**

## **Conclusion**

En vertu des dispositions de l'art. 17, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal de Ballaigues, c'est à lui qu'appartient la décision d'acquisition et d'aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Vu ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Ballaigues  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission,  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. La Municipalité est autorisée à acquérir l'immeuble n° 36 de 800 m<sup>2</sup> « Le Champ aux Oyes » avec hangar ECA 315, d'une surface de 226 m<sup>2</sup>,
2. Un crédit de **168'000.- fr.** lui est accordé à cet effet,
3. La dépense sera financée par la trésorerie courante et amortie en 30 ans.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil et de la Commission pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

Raphaël Darbellay

Jean-Daniel Bezençon

Annexes :      - plan de situation  
                     - photos